

JE SOUSSIGNE(E) :

M. Mme Non binaire

Nom de naissance : Nom marital :

Prénom(s) :

Adresse :

Code postal : |_|_|_|_|_| Ville :

Date de naissance : / / Lieu de naissance :

Téléphone : / / / / Email :@.....

SOLLICITE :

La (les) pièce(s) suivante(s) de mon dossier médical :

Des pièces du Dossier médical de : M. Mme Non binaire

Nom de naissance : Nom marital :

Prénom(s) :

Adresse :

Code postal : |_|_|_|_|_| Ville :

Date de naissance : / / Lieu de naissance :

En ma qualité de :

Représentant légal d'un patient mineur

Ayant droit en cas de décès¹ (voir ci-dessous)

Représentant légal d'une personne majeure :

Sous tutelle avec représentation à la personne

Sous tutelle sans représentation à la personne

Sous curatelle Autre :

¹ Précisions concernant la demande d'un ayant droit en cas de décès

Date du décès à préciser pour les ayants droit : / /

Lien de parenté :

Motif de la demande :

Connaître les causes du décès (cette demande ne nécessite aucune précision)

Faire valoir ses droits (préciser ci-dessous de quels droits il s'agit)

Défendre la mémoire du défunt (noter ci-dessous l'attaque publique nécessitant une défense)

La législation précise que seule la partie du dossier en lien avec la motivation sera adressée à l'ayant droit, le secret médical perdurant après le décès de la personne.

Précisions quant à la demande :

Période de l'hospitalisation (si elle est connue) : Du / / au / /

Précisions éventuelles :

Modalités d'accès au dossier :

L'EPSM Lille-métropole souhaite privilégier la consultation des pièces du dossier médical sur place afin de favoriser l'accompagnement de la personne. A cet effet, un rendez-vous peut être fixé en présence du médecin référent. Vous avez la possibilité de venir accompagné(e) par la personne de votre choix.

- Consultation du dossier patient sur place sur rendez-vous Veillez à bien indiquer votre numéro de téléphone pour vous joindre afin de définir un rendez-vous
- Envoi des copies à mon domicile par lettre recommandée avec accusé de réception
- Remise des copies en mains propres
- Envoi des copies à un médecin désigné → Nom du médecin désigné :
- Adresse :
- Code postal : |_|_|_|_| Ville :

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-avant,

Nom – Prénom : **Date :** / /

Signature :

*Le présent formulaire de demande d'accès au dossier médical est à adresser à l'adresse postale suivante :
EPSM Lille Métropole - Direction des Relations avec les Usagers - BP 10 - 59 280 ARMENTIERES*

Pièces à joindre au formulaire

- Si demandeur = le patient/résident lui-même :** * = Carte d'identité, passeport, permis de conduire ou titre de séjour.
- Une copie recto verso de la pièce d'identité* en cours de validité.
- Si demandeur = le représentant légal d'un patient mineur :**
- Une copie recto verso de la pièce d'identité* en cours de validité du demandeur,
 - Une copie recto verso de la pièce d'identité* en cours de validité de la personne mineure,
 - Une copie du livret de famille ou de l'acte de naissance (ou toute pièce attestant de la détention de l'autorité parentale).
- Si demandeur = le représentant légal d'une personne majeure sous protégée :**
- Une copie recto verso de la pièce d'identité* en cours de validité du demandeur,
 - Une copie recto verso de la pièce d'identité* en cours de validité de la personne majeure protégée,
 - Une copie du jugement de la mesure de protection,
- + Pour les mesures de curatelle et de tutelle ne mentionnant pas la représentation à la personne :
- Le consentement du majeur protégé ou l'autorisation du juge des contentieux de la protection.
- Si demandeur = l'ayant droit en cas de décès :**
- Une copie recto verso de la pièce d'identité* en cours de validité du demandeur,
 - Une copie de l'acte de décès,
 - Une copie du livret de famille ou de l'acte de naissance (preuve de la qualité d'ayant droit).

Informations relatives aux délais de communication des pièces du dossier et aux frais de reprographie :

Conformément à la réglementation, le délai de transmission des pièces médicales sera de :

- 8 jours si les informations sont constituées depuis moins de 5 ans,
- 2 mois si les informations sont constituées depuis plus de 5 ans.

La première demande de moins de 200 copies ne sera pas facturée. En revanche, s'il ne s'agit pas d'une première demande et/ou si le nombre de copies est supérieur à 200, la reprographie des pièces du dossier peut donner lieu à facturation (0,18€ la copie). Il est suggéré de cibler ainsi les pièces souhaitées.